

DEC141484DR01

Décision portant nomination de Mme Angélique AMELOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP) et nommant M. Pierre HALLE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 9 juillet 2013 ;

Considérant que Mme **Angélique AMELOT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Est du 12 au 14 novembre, puis du 11 au 13 décembre 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Angélique AMELOT**, IR2 est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7018 intitulée Laboratoire de Phonétique et Phonologie (LPP) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Mme **Angélique AMELOT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

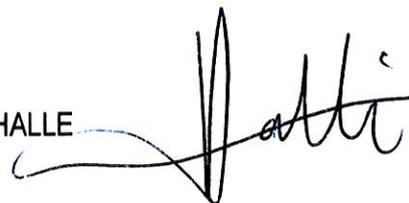
T 01 49 60 40 40
F 01 45 15 01 66

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Angélique AMELOT** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **15 MAI 2014**

Pierre HALLE



Directeur de l'UMR 7018

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A



Visa de Carle BONAFOUS-MURAT, administrateur provisoire de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

